

QUI?

L'association rennaise des centres sociaux (Arcs) regroupe six associations dans les quartiers prioritaires de la ville. Ty Blossne, le centre social des Champs Manceaux et Carrefour 18 dans le sud de Rennes, le centre social de Villejean et celui de Maurepas au nord et le centre social de Cleunay à l'ouest de la ville.

Chaque année, près de 500 bénévoles et une centaine de salariés s'engagent auprès de 6 000 usagers en organisant des ateliers cuisine, bien-être, parentalité mais aussi des conférences et des rencontres qui soutiennent les valeurs du bien-être et de la dignité humaine, de la démocratie et de la solidarité.

QUOI?

Depuis le début de l'année, l'Arcs propose à ses adhérents ou futurs adhérents deux contrats négociés auprès d'une mutuelle complémentaire locale.

L'objectif est d'obtenir un remboursement des frais et soins de santé qui ne sont pas remboursés à 100 % par la Sécurité sociale, notamment les frais dentaires et optiques. Cette mutuelle s'adresse à ceux qui n'ont pas de mutuelle complémentaire employeur : retraités, étudiants, artisans, salariés intermittents ou personnes sans emploi dont les revenus dépassent les plafonds de la couverture maladie universelle, la CMUC. Les contrats collectifs sont gérés par la Mutuelle des pays de Vilaine basée à Redon qui existe depuis une trentaine d'années.

Santé

UNE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE EN MODE SOLIDAIRE

L'Association rennaise des centres sociaux propose à ses adhérents et futurs adhérents une couverture complémentaire santé abordable. Une possibilité ouverte à tous les Breilliens.

Depuis 2016, tout employeur se doit de proposer une couverture complémentaire santé collective à ses salariés. En planchant sur le sujet, l'idée d'une mutuelle solidaire a germé au sein de l'Association rennaise des centres sociaux. « Les habitants administrateurs devaient étudier la question pour leurs salariés. Ce faisant, ils ont acquis des compétences et se sont demandé ce qu'il en était de cette couverture santé chez les 500 bénévoles rennais des centres sociaux », explique Amélie Trappler, directrice de l'Association rennaise des centres sociaux, l'Arcs. En septembre 2017, les chiffres tombent. Au total, près de 5 % de leurs bénévoles ne disposent pas de couverture complémentaire à la Sécurité sociale pour le remboursement de leurs frais de santé. « Certains nous ont expliqué que leur contrat n'était pas adapté à leurs besoins ou étaient trop chers. Surtout pour les plus de 60 ans », poursuit Perrine

Briantais, chargée de mission pour la mise en place de la mutuelle. Pendant près d'un an, huit bénévoles de l'Arcs ont planché pour proposer une solution simple et transparente aux bénévoles et aux adhérents.

SOINS PRÉVENTIFS

« Nous proposons deux contrats collectifs. Un contrat de base et un contrat complet. L'adhésion varie en fonction de trois tranches d'âge. Elle s'échelonne de 12 à 75 euros. Dans tous les cas, un remboursement des soins maladie et hospitalisation est garanti à 100 % ainsi que des séances de soins préventifs », souligne Amélie Trappler. Avec cette mutuelle, aller voir une psychologue, une psychomotricienne, une diététicienne ou un ostéopathe n'est plus un « luxe ». « D'autant que ces spécialités correspondent à des besoins identifiés chez les usagers de l'Arcs et à nos objectifs d'accès au bien-être », poursuit la directrice. Pour l'heure, une vingtaine de personnes ont déjà

souscrit un contrat. D'octobre 2018 à avril 2019, Perrine Briantais a également rencontré 130 personnes âgées de 21 à plus de 60 ans. Près de 20 % d'entre elles n'étaient pas couvertes par une complémentaire santé et 17 % avaient renoncé à des soins à cause de leur coût.

« Toute personne qui n'a pas de complémentaire santé ou qui ne se reconnaît pas dans son contrat de mutuelle ou d'assurance peut venir nous voir », insiste Perrine Briantais. Pour elle, l'enjeu est aussi de faire de l'information sur des droits comme l'aide à la complémentaire santé, l'ACS. Cette aide, peu connue et plutôt complexe, a vocation à aider à payer sa mutuelle complémentaire santé. ■
Virginie Jourdan

+D'INFO

Tél. : 02 99 51 44 39
www.centres-sociaux-rennais.org
Deux réunions collectives sont organisées à Rennes, le 17 septembre à 14 heures au Centre Social Carrefour 18, 7 rue d'Espagne et le 23 septembre à 10 heures au Centre Social des Champs Manceaux, 15 rue Louis et René Moine.



© Thomas Crabot

AU CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DU BLOSSNE À RENNES, PERRINE BRIANTAIS INFORME SUR LA MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.